



Demenagement de mon lieu de travail

Par **cocolatour**, le **19/05/2009 à 13:57**

Bonjour, rnJ'ai été embauchée au 01/12/08 avec une clause de mobilité dans mon contrat sur un site dans un autre département et aujourd'hui on m'annonce que le déménagement est prévu pour juin 2010. Est ce que j'ai le droit de refuser cette mutation ? Si oui est ce que je serai licenciée ou devrais je démissionner ? rnMerci de votre réponse, je suis très inquiète rnCG

Par **Visiteur**, le **19/05/2009 à 14:25**

bonjour, rn rn"désinquiétez" vous !!!!! rn rn[fluo]le droit de refuser [/fluo] : oui ... (bien qu'ayant accepté cette clause en signant votre contrat) rn rn[fluo]si oui est ce que je serai licenciée [/fluo] : oui (pour cause réelle et sérieuse et non pour faute)

Par **cocolatour**, le **19/05/2009 à 16:22**

merci pour cette réponse rnJ'ai rayé cette clause à la signature du contrat mais la RRH m'a dit que ce n'était pas valable. Pour le licenciement, je ne suis pas la seule concernée, à priori plus de 9 salariés sont dans le même cas que moi. Est ce qu'il y a donc licenciement collectif pour motif économique dans ce cas? Et cette situation nous permet elle en tant que salariés de réclamer des indemnités supplémentaires auprès de la direction via le CE? rnMerci pour vos réponses rnCG

Par **Visiteur**, le **19/05/2009** à **18:59**

pour motif éco, je ne pense pas.. mais !! comme vous avez rayé la clause,rnrnon va attendre que jrockfalyn se connecte.. il va nous venir en aide rnrn(cette fois pas de problème de calcul pour lui !!!!!)